

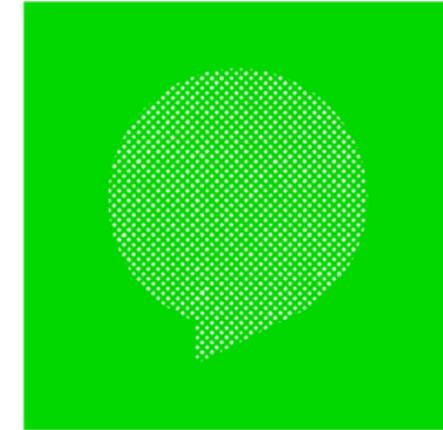
CONFERENCES

Mercredi 17 Mai

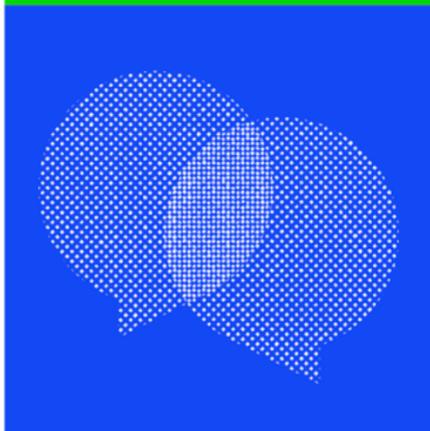
CONVENTION

La Maison Bleue

WORKSHOPS



STRAS
BOURG
MUSIC
WEEK



STRAS
BOURG
MUSIC
WEEK

LA CONNAISSANCE DES MARCHÉS : LES PAIES ET LES CONTRATS

Contrats, salaires, droits et administration des artistes et des acteurs de la filière.. Comment ça se passe chez toi ?

CUR - Matthias Gauthier Lafaye

Machette Production - Fr

Mathias Gauthier Lafaye dirige le label et bureau de production strasbourgeois Machette Production depuis près de 15 ans. Machette soutient les créations de musiques actuelles singulières mêlant électroniques et musiques analogiques. Plateforme ouverte aux artistes et aux techniciens du spectacle vivant, nous développons, avec eux, leurs créations et leurs projets artistiques. Nous offrons aux artistes et aux équipes un espace d'écoute bienveillant, collaboratif, évolutif, économiquement et juridiquement adapté à leurs besoins.

En 2016, la structure continue d'évoluer dans la production phonographique et monte une association « Machette Fait du Son » qui a pour objet l'enregistrement sonore, en collaboration avec le studio d'enregistrement « Downtown Studio » à Strasbourg. En 2017, l'activité du label augmente considérablement. L'association décide de se concentrer sur une seule discipline, les Musiques Actuelles. L'association met fin à toutes ses collaborations avec les structures de Danse & de Marionnettes. Depuis, Machette Production est devenu un bureau de production majeur en région Grand Est et l'une des structures de production de spectacles les plus importantes de la Ville de Strasbourg.



Sebastian Hoffmann

Touring Artists - All

Sebastian Hoffmann coordonne le service d'assistance des "artistes en tournée" (www.touring-artists.info), le German Mobility Information Point, un projet conjoint de l'Institut International du Théâtre (ITI) Allemagne, de l'Internationale Gesellschaft der Bildenden Künste (IGBK) et du Dachverband Tanz Deutschland. TOURING ARTISTS conseille et informe sur les questions administratives pour les activités artistiques ou curatoriales transfrontalières (Visa et résidence, contrats et statut de travail, impôts, sécurité sociale, transports et douanes, assurances, droits d'auteur et financement de la mobilité). Depuis 2013, le service intersectoriel du projet s'adresse aux artistes et professionnels de la culture, aux institutions et groupes en Allemagne avec des projets internationaux ainsi qu'aux artistes et professionnels de la culture vivant à l'étranger et travaillant temporairement en Allemagne.



Pablo Fleury

Court Circuit - Bel

Pablo Fleury est coordinateur artistique de Court-Circuit, la Fédération de lieux de concerts et festivals en Wallonie-Bruxelles. Depuis 2016, il est actif dans le développement de la scène musicale émergente locale, la professionnalisation des organisations de concerts et leur mise en réseau. Diplômé d'un master en animation socio-culturelle, il est également bedroom producer sous l'alias Slamino.

Active depuis 1992, l'asbl **Court-Circuit - Pôle Musiques Actuelles** - est une fédération de lieux de musiques actuelles, d'organisations de concerts et de festivals, oeuvrant à la reconnaissance, à la structuration et à la professionnalisation du secteur des musiques actuelles en Wallonie et à Bruxelles. Court-Circuit, c'est aussi la mise en oeuvre d'outils et de dispositifs favorisant les liens, rencontres et échanges entre ses membres et les musicien·nes de Wallonie et Bruxelles qui souhaitent se produire sur les scènes professionnelles et émergentes.



Romain Boomen

Empowork Culture - Bel

Actif au sein de la scène musicale indépendante belge depuis plus de 12 ans, Romain Boonen est ingénieur du son et gestionnaire événementiel freelance. Fraîchement diplômé du master en Management de la Solvay Business School (VUB), son mémoire de recherche portait sur la mutualisation de l'emploi à destination du secteur musical. Le but ? Créer des CDI sur base d'opportunités d'emploi partielles et temporaires, pour renforcer le fonctionnement des organisations culturelles et pérenniser les parcours professionnels des travailleur·euses. C'est sur cette base qu'il développe aujourd'hui le groupement d'employeurs Empowork Culture, la première agence partagée de l'emploi culturel à Bruxelles et en Wallonie.



Jocelyne Rudasigwa

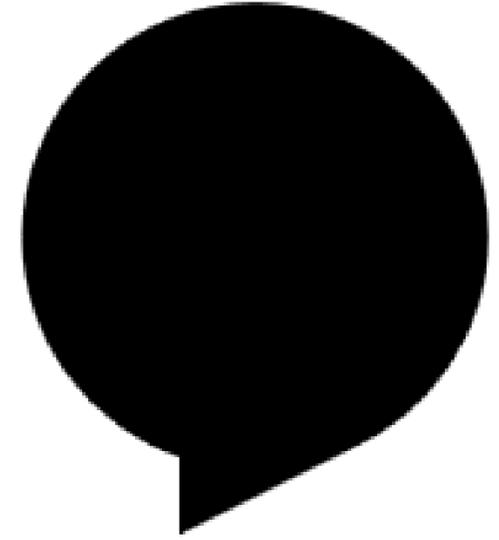
Sonart - Ch

D'origine suisse et rwandaise, Jocelyne Rudasigwa a grandi à Lausanne où elle étudie la contrebasse classique au conservatoire après avoir longuement hésité avec le théâtre. Elle se perfectionne par la suite à la Hochschule de Bâle. Les différentes productions auxquelles elle participe l'amène à renouer très vite avec ses anciennes amours et elle lie toutes ses disciplines dans son projet solo depuis 2016.

Par ailleurs, elle se produit dans différentes formations privilégiant la musique d'aujourd'hui, aussi bien dans le classique et le jazz que la musique dite populaire et l'improvisation (Boulouris 5, Eustache, Fanny Anderegg New Quartet).

Jocelyne Rudasigwa est cheffe de projet musique contemporaine chez Sonart depuis 2019 et elle enseigne la contrebasse au conservatoire de Fribourg. En outre, elle vient de terminer une formation de coaching spécialisé en neurosciences (INA) et développe cette nouvelle compétence spécifiquement dans le domaine musical.





Les marchés ont beau être similaires, la manière dont ils sont gérés et administrés n'est pas la même, et les modes de rémunération et de protection des artistes différent selon les pays.

L'intermittence si particulière à la France semble être enviée et pourrait influencer les pays frontaliers qui sont parfois tiraillés entre les modèles de statuts d'indépendants et des statuts plus protecteurs des droits sociaux.

La question d'un salaire minimal est également propre au système français, pays dans lequel le rôle des syndicats est particulièrement important pour ce type de négociations.

MODE DE RÉMUNÉRATION DES ARTISTES

FRANCE

Pour bien comprendre le schéma en France, il y a une distinction essentielle entre le statut de l'artiste interprète et celui de l'artiste auteur.

ARTISTE INTERPRETE : il est salarié, dès lors que l'artiste est sur scène et joue le rôle d'interprétation d'une œuvre, il y a présomption de salariat, donc obligation d'un contrat de travail.

L'artiste interprète est donc couvert par le droit du travail et bénéficie de protections sociales (accident du travail, retraite, CP, prévoyance, formation etc).

Son contrat encadre une profession réglementée qui lui permet d'avoir recours au régime spécifique des allocations chômage, défini par les annexes 8 et 10 (qui détermine les professions concernées), et déterminé par un contrat de travail à durée déterminée dit d'usage (car il est d'usage dans ces métiers d'avoir recours à des CDDs)

Les conditions d'admission à ce régime sont : d'avoir effectué 507 sur une période de 12 mois.

ARTISTE AUTEUR :

Il est considéré comme un travailleur indépendant et sera rémunéré pour le fruit de sa matière grise.
= honoraire = fruit de sa matière grise (précompte Urssaf = min de charges sociales)

BELGIQUE

En Belgique il n'y avait jusque-là pas de statut artiste, au sens large, mais un avantage en bénéficiant des allocation chômage de sa non-dégressivité.

Une réforme très importante a eu lieu en octobre dernier et les choses sont en train d'évoluer vers un statut d'artiste plus officiel : on parle désormais de "travailleur·se des arts" plutôt que d'"artiste ou technicien·ne".

Afin de bénéficier du statut, un artiste doit réaliser 156 jours de travail dont 104 artistiques sur 2 ans (soit 10000 bruts selon la règle du cachet ou un cachet ou une tâche est équivalent à un montant brut de l'ordre de 70 euros bruts / jour)

Les conditions d'obtention vont être facilitées.

Et les conditions de maintien également : attester de 5000 euros bruts soit l'équivalent de 78 jours sur 3 ans (pour avoir un chômage non dégressif d'environ 1500 euros)

ALLEMAGNE

Également cette distinction entre des artistes employés (dans secteur subventionné souvent) et indépendants (qui vont devoir eux même par exemple choisir une compagnie d'assurance maladie s'ils veulent être protégés)

Dans la musique pop les artistes sont très souvent indépendants.

Un système de existe pour les métiers techniques ou administratifs qui ne cotisent pour aucune caisse.

SUISSE

Spécificité en Suisse des régions culturelles qui créent des mentalités différentes.

Un artiste est :

- Soit salarié (charges sociales 50/50 entre l'employé et l'employeur avec assurance chômage, maternité et retraite de base)

- Soit indépendant (qui va prendre en charge lui-même ses charges sociales)

On déclare nos cachets à une caisse de compensation qui permet d'avoir une retraite de base mais le reste est à sa charge.

La forme romande est tournée vers la France et influencée par l'intermittence et la forme alémanique est plus entrepreneuriale.

Le rapport de subordination n'est pas interprété pareil dans chacun des cantons (notamment compliqué à Genève)

Le cumul est possible entre les deux formes de statut.

TYPES DE CONTRAT ou EMBAUCHES DANS les LIEUX DE DIFFUSION

Dans la pratique, comment se gère l'embauche ou la contractualisation des artistes dans les lieux de diffusion ? Sont-ils embauchés par les lieux ou par des intermédiaires ?

FRANCE

En France cela dépend de s'il y a un producteur de spectacle en lien avec la spécificité administrative française de la licence de spectacle.

Le producteur d'un spectacle possède la capacité d'exploiter une œuvre et il cède via un contrat de cession le droit à l'organisateur de présenter cette œuvre. Et c'est donc ce producteur qui embauche les artistes et techniciens.

L'embauche des artistes se fait donc par le producteur, qui peut-être ou non la même structure que la structure de diffusion.

BELGIQUE

Si petit évènement ou petite structure diffusion, ce sera plutôt des embauches en direct des artistes, ou le système RPI.

Le RPI (Régime des Petites Indemnités sans charge sociale) est plutôt pour les artistes amateurs, et peut être considéré comme une forme de défraiement.

Sur les gros événements ou grosses productions ce sera des contrats entre agents et organisateurs.

SUISSE

Aussi question d'échelle mais rares sont les embauches en direct, c'est plus généralement un contrat entre organisateurs et producteurs ou agents.

SALAIRE MINIMUM, CONVENTIONS COLLECTIVES, ET RÔLE DES SYNDICATS ?

FRANCE

En France, le rôle des syndicats est très important.

Ce sont eux qui vont négocier les accords des conventions collectives, notamment les grilles de salaires qui fixeront des minimum légaux)

Très peu de cadre et défense des droits sociaux pour les statuts indépendants en revanche.

BELGIQUE

Une très grosse mobilisation autour de cette nouvelle réforme qui devient plus avantageuse, mais pas de salaire minimum.

ALLEMAGNE

2 grandes associations qui essayent de faire bouger pour la musique pop (très délaissée par rapport à musique classique)

SUISSE

Le seul secteur qui bénéficie de conventions collectives en Suisse c'est le secteur classique mais sinon les négociations sont au cas par cas.

Il n'y a pas de tarif minimum pour les musiques actuelles (mais dans la pratique c'est généralement autour des 300 CHF par musicien).

Pas réellement de syndicats pour la musique en Suisse, mais l'association SONART est la plus grande structure Suisse à faire du lobbying pour tous les styles de musiques et à défendre l'intérêt des musiciens.

RESSOURCE

FRANCE

Pôle Emploi Spectacle
Urssaf Artiste Auteur

BELGIQUE

ONEM (statut d'artiste en Belgique)
Amplo

ALLEMAGNE

Künstlersozialkasse (KSK)
Touring Artists

SUISSE

Sonart